DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

Présents à la séance : 22

exercice: 29

Séance du 29 JUIN 2016 A 19H30

L'An Deux Mil Seize, le 29 JUIN A 19H30

Extrait affiché le :

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

4^{ème} séance 2016

30 juin 2016

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

<u>Objet</u>: Validation du projet de réhabilitation de l'unité de traitement de reminéralisation neutralisation du Bondieu.

<u>Absents excusés</u>: Mme PANO-WENTZEL Marylène,

M. FOUCAL Olivier.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. PIERRAT Benoît
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N° 68/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur Michel SALTZMANN, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du projet de réhabilitation de l'unité de traitement de reminéralisation-neutralisation du Bondieu; qui a fait l'objet d'une première présentation aux élus municipaux le 24 février 2016 par le cabinet IRH Conseil, maître d'œuvre.

Après présentation, le Conseil Municipal en délibère et décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'approuver ce projet de réhabilitation de l'unité de traitement de reminéralisation-neutralisation du Bondieu proposé par le cabinet IRH.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,